



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 MARS 2015

MOTION N°1

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 28
Contre:
Abstention : 1
(Maton)

Objet :
Motion
d'opposition
aux accords de
libre-échange
transatlantique
- Demande de
déclarer la
Commune de
Boucau hors
zone TAFTA

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : M.EVENE (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.ORDONNES (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à P.ACEDO), Ch DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, expose que le 14 juin 2013, le Conseil de l'Union Européenne (Chefs d'Etat et de Gouvernement) a donné mandat à la Commission Européenne d'ouvrir des négociations avec les Etats Unis en vue d'aboutir à un accord transatlantique pour créer un vaste marché de libre-échange, dérégulé, allant au-delà des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Plusieurs dénominations désignent ce projet de « grand marché transatlantique », qu'elles soient anglophones : TAFTA (Transatlantic Free Agreement), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou francophones : PTCI (Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement)

Ces accords négociés dans le plus grand secret, pourraient être ratifiées sans la moindre consultation des citoyens et du Parlement.

Ces accords prévoient que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange. Or, les Etats Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du Droit International en matière écologique, sociale, culturelle...

A titre d'exemple, ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'organisation internationale du travail, le protocole de Kyoto contre le

réchauffement climatique, les conventions de l'UNESCO pour la diversité culturelle...

Leurs règlements sont, par conséquent, pour la plupart, moins protecteurs que ceux de l'Europe.

En outre, la controverse majeure de ces accords porte sur le mécanisme de règlement des différends « Investisseurs-Etat » offrant des droits exorbitants aux entreprises.

Cette disposition donnerait à toute entreprise américaine investissant dans un pays européen le droit de réclamer devant un tribunal d'arbitrage privé des dédommagements financiers de la part d'un Etat dont une Loi ou une norme à caractère social, sanitaire, environnementale serait de nature à porter atteinte à sa capacité d'investissement.

Concrètement, cela signifie que des Multinationales pourraient contraindre le Gouvernement français à signer des permis d'exploitation de gaz de schiste ou d'autres hydrocarbures dits non conventionnels, à accepter la culture d'OGM en plein champ...

Il en est de même pour les écoles et universités privées qui pourraient attaquer en justice l'Education Nationale pour cause de concurrence déloyale.

Enfin, les accords TAFTA pourraient affaiblir le régime européen de protection des données personnelles pour le réduire de niveau (quasi inexistant) des USA, autorisant ainsi un espionnage légal et lucratif par des firmes privées.

Compte-tenu que ce processus viendrait mettre à mal des services publics de qualité, à porter atteinte aux droits sociaux, à l'environnement, à la santé,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **demande** l'arrêt des négociations sur le projet de « grand marché transatlantique » en raison de l'absence de contrôle démocratique et la communication auprès de la représentation Nationale de tous les éléments de la négociation en cours,

. **demande** l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, des organisations syndicales et socio-professionnelles.

. **déclare** la Commune de BOUCAU, « zone hors TAFTA ».

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 18 mars 2014

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/03/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/03/2015